Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20230925-DCM202335-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2023

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne. Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Valentin TELLECHEA, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Patricia VIALLE, Sophie KONSTANTINOVITCH, Beñat ARLA, Zigor GOIEASKOETXEA.

Excusés : Kathy COELHO (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA), Myriam COULOUMIERS (donne pouvoir à Zigor GOIEASKOETXEA).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2023-35 : Subvention aux associations 2023

Vu la délibération DCM 2023-30 Subventions versées aux associations pour l'année 2023.

Vu la nécessité d'actualiser le tableau des subventions aux associations suivant les modifications indiquées en gris notamment pour accorder une subvention exceptionnelle de 1047 euros au Comité des fêtes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à **la MAJORITE,** Monsieur Arla (+1) et Monsieur Goieaskoetxea (+1) votant contre:

ARTICLE 1er : D'ACCORDER aux associations les subventions reprises et modifiées ci-après au titre de l'année 2023 pour un montant total de **49 147,00 €** qui permet notamment d'accorder une subvention exceptionnelle de 1047 euros au Comité des fêtes dont vous trouverez le détail ci-dessous :

ARTICLE 2 : DE DECIDER que le versement de ces subventions est subordonné à la présentation de tous les documents administratifs et comptables obligatoires (Compte administratif, budget prévisionnel, contrat républicain, …) ainsi qu'à la réalisation effective des manifestations pour lesquelles les montants sont attribués.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 064-216400358-20230925-DCM202335-DE

Association	*2022*	*2023*
AFM TELETHON		300,00 €
AIROSKI	900,00 €	900,00 €
APEEP	1 200,00 €	1 200,00 €
APEL	1 200,00 €	1 200,00 €
ARANTZOLA KANTUZ	200,00 €	200,00 €
ARBONA AHETZEKO IKASTOLA		300,00 €
ARBONA FOOT CLUB	1 950,00 €	1 950,00 €
ARBONAKO GAU ESKOLA	1 100,00 €	1 100,00 €
ARBONARRAK	1 350,00 €	1 100,00 €
ASSOCIATION ECOLE PUBLIQUE COOP SCOLAIRE	1 000,00 €	1 000,00 €
COMITE DES FETES	3 500,00 €	3 500,00 €
COMITE DES FETES subvention exceptionnelle		1 047,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500,00 €	500,00 €
JARRAIKI	600,00 €	600,00 €
KLEIN/CELESTE MICROCRECHE		15 300,00 €
KORRIKA AEK GAU ESKOLAK	300,00 €	- €
LA LOQUITA	400,00 €	400,00 €
LAU HERRI	1 250,00 €	1 000,00 €
LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	2 400,00 €	2 400,00 €
POLYSPORTS	950,00 €	950,00 €
PRIMADERA	1 600,00 €	1 600,00 €
SEASKA	11 000,00 €	11 000,00 €
TOPAKETAK	- €	600,00 €
UDA LEKU		1 000,00 €
TOTAL	**31 400,00 €**	**49 147,00 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 28 septembre 2023

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ